

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/N/7/Rev.3/Add.2
26 janvier 2011

(11-0433)

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

NOTIFICATION DES POINTS DE CONTACT POUR LA COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DES ADPIC

Note du Secrétariat

Addendum

À la réunion qu'il a tenue du 22 au 25 juillet 1996, le Conseil des ADPIC est convenu d'inviter chaque pays développé Membre à notifier un point de contact pour la coopération technique dans le domaine des ADPIC. Le Président a noté que ce point de contact (ou ces points de contact) pouvait être le même que celui que le pays développé Membre en question avait notifié au titre de l'article 69 de l'Accord sur les ADPIC ou qu'il pouvait être différent, selon la structure de l'administration de ce Membre.

La présente série de documents indique les points de contact pour la coopération technique dans le domaine des ADPIC notifiés par les pays développés Membres, ainsi que les points de contact pour l'assistance technique entre les Membres de l'OMC pour les notifications relatives aux ADPIC, notifiés par les Membres conformément au paragraphe 11 du document IP/C/W/241. Une liste des Membres offrant une assistance technique pour les notifications relatives aux ADPIC dans le cadre de ce programme est reproduite dans le document IP/C/W/256/Rev.1.¹

Le présent addendum contient des renseignements mis à jour reçus des délégations de République de la Corée et de l'Union européenne.

CORÉE, RÉPUBLIQUE DE

Assistance technique entre les Membres de l'OMC pour les notifications relatives aux ADPIC

Multilateral Trade Cooperation Division
Ministry of Foreign Affairs and Trade
110-787, Government Complex, 37 Sejongno, Jongno-gu
Séoul

Téléphone: +82 2 2100 7632
Téléfax: +82 2 2100 7978
Adresse électronique: trade911@mofat.go.kr

¹ Voir le paragraphe 42 du document IP/C/M/29 ainsi que le document IP/C/W/241.

UNION EUROPÉENNE

M. Anders C. Jessen
Commission européenne
Direction générale du commerce
Chef de l'Unité E.2
Bureau CHAR 6/187
Rue de la Loi 170
B-1049 Bruxelles

Téléphone: +32 2 299 24 57
Téléfax: +32 2 299 05 86
Adresse électronique: anders.jessen@ec.europa.eu
